

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS170

présenté par
Mme Massonneau, M. Cavard et M. Roumegas

ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 33 s'inscrit dans la perspective de simplification du secteur. Cependant, l'expérimentation telle qu'elle est prévue ne paraît pas satisfaisante et le changement de durée voté au sénat n'est pas adapté.